

COMMUNE NOUVELLE DE LOIR-EN-VALLÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Conseil municipal – Vendredi 26 juin 2026 – 20h00

Mairie de Ruillé-sur-Loir – Salle du Conseil

Membres en exercice	Présents	Date de convocation
23	16	16 juin 2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-six juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de Loir-en-Vallée, légalement convoqués le 16 juin 2026, se sont réunis à la Mairie de Ruillé-sur-Loir, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick SETTIER, Maire.

Monsieur Patrick SETTIER déclare la séance ouverte et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Appel des conseillers municipaux

Conseiller municipal	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Conseiller municipal	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)
AUBRY Xavier	☐	x	MASSON Clément	x	☐
BELLAIR Olivier	x	☐	MAYEUR Pascale	☐	x
BORDIER Diego	x	☐	MICHAUX Élodie	☐	x
BUNEL Sonia	x	☐	MOUROT Isabelle	☐	☐
CADRAN Sylvie	x	☐	PATAUX Étienne	☐	x
CHASSANY Philippe	x	☐	PÉAN Nicole	☐	x
COCHARD Alain	x	☐	PORCHERON Dominique	☐	x
CRINIÈRE Thierry	x	☐	SALMON Éric	x	☐
DERRÉ Gwendoline	x	☐	SETTIER Patrick	x	☐
ESCARRA Bruno	x	☐	SEVAULT Christophe	☐	x
JARDIN Marine	☐	x	VALLON Sandra	☐	x
MARIE Élise	x	☐			

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents excusés : 7 (M. Xavier AUBRY a donné pouvoir à M. Patrick SETTIER ; Mme Pascale MAYEUR à Mme Sonia BUNEL ; Mme Élodie MICHAUX à M. Thierry CRINIÈRE ; M. Étienne PATAUX à Mme Marine JARDIN.

Mmes Nicole PÉAN et Sandra VALLON, absentes excusées, n'ont pas donné pouvoir.

M. Christophe SEVAULT a suivi la séance par visioconférence.

Votants : 21

Quorum (majorité des membres en exercice : 12) : ✓ atteint

Désignation du secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGCT)

Sur proposition du président de séance, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance : Madame Dominique PORCHERON est désignée secrétaire de séance.

Vote : Pour 21 | Contre 0 | Abstentions 0 — Adopté à l'unanimité

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 22 MAI ET 5 JUIN 2026

Les procès-verbaux des séances des 22 mai et 5 juin 2026, communiqués préalablement à l'ensemble des conseillers, sont soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, ils sont approuvés à l'unanimité.

Vote : Pour 21 | Contre 0 | Abstentions 0 — Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° D 2026-077 – DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES (LISTE PRÉPARATOIRE 2027)

Monsieur le Maire rappelle que le tableau de répartition annexé à l'arrêté préfectoral du 30 mars 2026 attribue 2 jurés à la commune de Loir-en-Vallée. Conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, il convient de procéder publiquement, à partir des listes électorales, au tirage au sort d'un nombre de noms triple, soit 6 noms.

Le Conseil municipal procède au tirage au sort. La liste préparatoire des 6 personnes tirées au sort est annexée au présent procès-verbal et sera transmise au greffe de la Cour d'assises du Mans avant le 31 juillet 2026.

Résultat du vote – Délibération D 2026-077 :

Pour	Contre	Abstentions
21	0	0

✓ Délibération D 2026-077 adoptée à l'unanimité — 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-078 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2026 – TRANSFERT DU BUDGET ASSAINISSEMENT À LA CCLLB

Monsieur le Maire expose que, la compétence assainissement étant transférée à la Communauté de communes Loir Lucé Bercé, le budget annexe assainissement doit d'abord être réintégré au budget principal de la commune avant son transfert à l'EPCI. Il en résulte un excédent de fonctionnement de 173 200,69 € et un déficit d'investissement de 168 363,23 €.

Cette décision modificative intervient à la demande de la trésorerie de Montval, elle est neutre sur les budgets.

Résultat du vote – Délibération D 2026-078 :

21	0	0
21	0	0

✓ Délibération D 2026-078 adoptée à l'unanimité — 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-079 – TAXE D'AMÉNAGEMENT 2027

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération doit être prise avant le 1er juillet 2026 pour un effet au 1er janvier 2027. Il propose de reconduire le taux de 1 % institué lors des précédents mandats, ainsi que les exonérations applicables aux commerces de détail de moins de 400 m², aux abris de jardin, pigeonniers et colombiers.

Échanges : À la question de l'intérêt de cette taxe, Monsieur le Maire explique qu'elle n'a pas vocation à taxer le logement lui-même, mais à indemniser la collectivité des réseaux et voiries (VRD) nécessaires à la desserte de la construction ; elle n'est due qu'une seule fois, à l'achèvement. Il est précisé que la convention en cours avec Sarthe Habitat pour le lotissement de la Guimperie 3 prévoit une exonération de la taxe pour les logements sociaux, les terrains étant par ailleurs cédés gratuitement au bailleur.

Résultat du vote – Délibération D 2026-079 :

Pour	Contre	Abstentions
21	0	0

✓ Délibération D 2026-079 adoptée à l'unanimité — 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-080 – CRÉATION DE LA RÉGIE RÉSEAU DE CHALEUR, ADOPTION DES STATUTS ET DÉSIGNATIONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°138 du 6 décembre 2024 ayant approuvé le principe d'une gestion en régie. Il convient désormais de créer la régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « Régie réseau de chaleur de la ville de Loir-en-Vallée », d'adopter ses statuts, de créer le budget annexe (nomenclature M4) et de désigner ses membres. La date de prise d'effet de la régie est fixée au 1er octobre 2026.

***Échanges :** Monsieur le Maire précise que la régie a pour objet de facturer et d'encaisser la vente de chaleur aux abonnés, notamment les cinq abonnés privés, la commune ne disposant pas d'un compte permettant de recevoir ces recettes. La dénomination « ville » se justifie, la commune comptant plus de 2 000 habitants. Le conseil d'exploitation se réunira au minimum trois fois par an et disposera de ses propres délibérations. Monsieur Étienne PATAUX, sollicité, ayant décliné, Monsieur Éric SALMON est proposé au collège des élus. L'ensemble des documents a été transmis par l'AMO et soumis à la trésorerie pour validation, celle-ci devant autoriser la création du budget annexe.*

Désignations retenues :

- Directrice de la régie : Mme Fanny PIRA, sur proposition du Maire ;
- Conseil d'exploitation – collège des élus : M. Éric SALMON, M. Xavier AUBRY, M. Patrick SETTIER ;
- Conseil d'exploitation – collège extérieur : le Directeur du lycée Nazareth, le Directeur de l'EHPAD Dujarié.

Résultat du vote – Délibération D 2026-080 :

Pour	Contre	Abstentions
21	0	0

✓ Délibération D 2026-080 adoptée à l'unanimité — 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-081 – AVENANT DE RECONDUCTION EXCEPTIONNELLE AVEC API RESTAURATION

Monsieur le Maire indique que la restauration de la cantine de Ruillé-sur-Loir, assurée par la société Api Restauration, donne entière satisfaction. La durée maximale du marché étant atteinte, il propose un avenant de reconduction à titre exceptionnel pour une durée d'un an.

***Échanges :** Monsieur le Maire précise que, compte tenu de l'incertitude sur l'avenir des écoles, cette reconduction d'un an permet d'aligner l'ensemble des cantines sur des contrats d'un an, un point devant être refait en cours d'année. Il indique par ailleurs que les écoles de La Chapelle-Gaugain et de Poncé-sur-Loir seront approvisionnées par la cuisine centrale du lycée Nazareth, reconnue cuisine centrale, dans une démarche de circuits courts associant les producteurs et artisans locaux suite au départ en retraite de la cantinière à la rentrée scolaire.*

Résultat du vote – Délibération D 2026-081 :

Pour	Contre	Abstentions
21	0	0

✓ Délibération D 2026-081 adoptée à l'unanimité — 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

DÉLIBÉRATION N° D 2026-082 – INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES DE LAVENAY ET DE LA CHAPELLE-GAUGAIN

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse déjà une indemnité de gardiennage pour les églises de Ruillé-sur-Loir et de Poncé-sur-Loir (500 € par an, sous le plafond préfectoral de 503,42 €).

Deux personnes se sont proposées pour assurer l'ouverture et la fermeture de deux autres églises : Mme Catherine CHAPEAU pour l'église de Lavenay et Mme Marinette BUSSON pour l'église de La Chapelle-Gaugain.

Échanges : Monsieur le Maire rappelle que cette indemnité, prévue par la loi de 1905, dédommage les personnes qui consacrent un peu de leur temps à l'ouverture des édifices. Il est précisé que la décision d'ouvrir les églises (par exemple en période de forte chaleur) relève de l'affectataire et non de la commune, même si le bâtiment lui appartient.

L'indemnité annuelle de 500 € est attribuée à chacune des deux gardiennes, à compter du 1er juillet 2026.

Résultat du vote – Délibération D 2026-082 :

Pour	Contre	Abstentions
21	0	0

✓ Délibération D 2026-082 adoptée à l'unanimité — 21 voix pour, 0 contre, 0 abstention(s).

INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

INFORMATION – VOIE VERTE : MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE

Monsieur Éric SALMON fait le point sur les équipements de la voie verte. En raison d'un retard d'approvisionnement de la matière première (bois), l'entreprise Pic Bois garantit la pose du mobilier (tables couvertes et non couvertes, corbeilles bi-flux, appuis vélo et borne pour vélos à assistance électrique) sur les semaines 29 et 30 (mi-juillet).

La signalétique est plus problématique, les premiers éléments graphiques reçus le 24 juin ne correspondent pas au cahier des charges (cartes erronées, sorties non reproduites). Une restitution complète est attendue pour le 15 juillet, suivie d'une visioconférence de correction le 20 juillet à 15h. Le bon à tirer sera transmis le 30 juillet, avant la fermeture estivale (trois semaines) du prestataire.

En conséquence, la pose des mobiliers interactifs est désormais envisagée à l'automne (octobre) 2026.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

INFORMATION – LOTISSEMENT DE LA GUIMPERIE 3

Monsieur Éric SALMON présente l'avancement du projet, à la suite d'une réunion tenue le 19 juin avec Sarthe Habitat. Le programme comprend 10 logements sociaux individuels (avec jardin et garage), dont 6 financés en PLUS et 4 en PLAI, ainsi que 26 lots libres destinés à la vente.

La commune, en tant que pôle relais au sens du SCoT (Montval-sur-Loir), est tenue d'intégrer une part de logements sociaux ; le regroupement de ces logements permet par ailleurs de respecter la densité imposée. Sarthe Habitat sollicite une garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 20 %, une exonération de taxe d'aménagement et la mise à disposition gratuite des terrains ; la voirie et les réseaux restent à la charge de la collectivité.

Les travaux seront réalisés en trois phases ; l'achèvement et la commercialisation des derniers lots sont envisagés à l'horizon 2029.

La consultation des entreprises est prévue à l'automne 2026, pour un début des travaux courant 2027.

La convention avec Sarthe Habitat a déjà été délibérée en 2023.

Une réunion avec M. COUTY pour le numérotage est proposée le 27 juillet (à confirmer auprès de M. COUTY). Ce temps permettra également de modifier les homonymies entre communes déléguées car cela impacte les habitants (livraisons, accès des secours).

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

INFORMATION – EFFONDREMENT CAVES DE LA VOLONNIÈRE

Monsieur Éric SALMON informe le conseil de l'effondrement survenu dans les caves de la Volonnière, site abritant l'un des plus importants réservoirs de chauves-souris du secteur.

Deux techniciens du BRGM, attendus de longue date, effectueront le mardi 30 juin une visite complète des galeries afin de recueillir les observations nécessaires à l'analyse du risque d'effondrement.

L'intervention est encadrée par un protocole de sécurité strict (équipes en galerie, sentinelles à l'extérieur, dispositif d'alarme). Des sondages sont prévus sur les terrains concernés, notamment au niveau de la route et de propriétés privées.

Les conclusions et préconisations seront communiquées ultérieurement.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

INFORMATION – RÉSEAU DE CHALEUR : PRÉSENTATION DU PROJET

Monsieur le Maire présente le projet de réseau de chaleur afin que l'ensemble du conseil dispose du même niveau d'information pour répondre aux questions de la population, une réunion publique s'étant tenue récemment. Le projet, engagé il y a deux ans, répond à l'obligation de performance énergétique (décret tertiaire) applicable aux bâtiments communaux de la rue de l'Europe, situés sur une même unité foncière, et au remplacement de 13 chaudières gaz obsolètes par une chaufferie biomasse.

La chaufferie (emprise au sol d'environ 250 m², bardage bois, toiture double pente) sera implantée au niveau du stade, contrainte imposée par la densité énergétique du réseau.

Elle desservira 9 bâtiments communaux et 4 bâtiments privés (école Sainte-Marie et crèche, centre de soins infirmiers, EHPAD Dujarié, lycée Nazareth).

Échanges : Aux arguments des opposants (implantation, nuisances esthétiques, sonores et olfactives, fumées), Monsieur le Maire répond que l'emplacement s'impose pour des raisons de densité énergétique, que le bâtiment sera insonorisé (murs, toiture, silencieux sur cheminées) et doté de deux systèmes de filtration des particules fines (cyclonique et électrostatique), que le projet permettra d'économiser 100 tonnes de CO₂ par an et de garantir un prix du kilowattheure inférieur et plus stable que le gaz. L'approvisionnement privilégiera un bois déchiqueté local (bois bocager), une option d'utilisation du *Miscanthus* étant par ailleurs envisagée. Les livraisons (environ une fois tous les 15 jours en période de chauffe d'avril à octobre) seront encadrées.

L'investissement s'élève à environ à un peu plus de 2 M€, subventionné à hauteur d'environ 65 % (Fonds Chaleur de l'ADEME, Région).

Le permis de construire sera déposé prochainement, pour une mise en service visée en décembre 2027. Monsieur le Maire indique s'attendre à d'éventuels recours.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

INFORMATION – ANTENNE-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

La société Orange a sollicité la commune pour l'implantation d'une antenne-relais. Après étude, l'emplacement de la station d'épuration de Ruillé, jugé trop éloigné pour assurer une couverture suffisante, n'a pas été retenu.

L'emplacement proposé est la zone d'activité de Ruillé, derrière le chenil, peu visible depuis la route et éloigné des zones pavillonnaires. L'emprise nécessaire est d'environ 80 m² (8 × 10 m). Deux opérateurs (Orange et un autre) y seraient raccordés.

L'intégration paysagère par de la végétation n'a pu être obtenue, son coût étant à la charge de la commune.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

INFORMATION – CANDIDATURE « MA RÉGION VIRTUOSE »

La commune a déposé sa candidature au dispositif régional « Ma Région Virtuose » : un concert lyrique itinérant proposé gratuitement par la Région, présenté dans un semi-remorque aménagé en salle de spectacle (le nombre de places sera précisé). La manifestation est envisagée pour janvier 2027 si le dossier est retenu.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

INFORMATION – RECENSEMENT ET PROTECTION DES HAIES (PLUI) ET RUISSELLEMENT

Dans le cadre de la modification du PLUI et de la complétude du recensement des haies à protéger, un échange a eu lieu sur l'opportunité de créer de nouvelles haies afin de limiter le ruissellement constaté en plusieurs points sensibles du territoire (vallée du Tusson, secteur de Dehault), où des dégâts sur la voirie ont déjà été engagés par le passé. Un courrier sera adressé au PETR / à la DDT afin d'identifier les besoins. Il est rappelé que toute suppression de haie impose le maintien d'un linéaire équivalent.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

INFORMATION – LABEL « VILLAGE FLEURI »

La commune candidate à la rentrée au label « Village fleuri ». Un comité de pilotage, animé par M. Étienne PATAUX, sera constitué pour engager une réflexion sur le fleurissement et la végétalisation des bourgs, en lien avec les agents et les élus.

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

INFORMATION – EXPOSITION DE L'ASSOCIATION AD3P

À compter du 1er juillet, le local de la boulangerie de Poncé sur le Loir sera mis à disposition de l'association du patrimoine pour présenter une exposition (cartes postales anciennes).

Une convention de mise à disposition, prévoyant une participation aux charges, sera établie sur le modèle de celle conclue avec le lycée Nazareth (convention mise à disposition gratuite du magasin pédagogique).

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

CALENDRIER – PROCHAINES RÉUNIONS ET FORMATIONS

- Prochain Conseil municipal : vendredi 17 juillet 2026
- Bureau des maires-adjoints : mercredi 8 juillet 2026 à 18h30
- Réception du sénateur Jean-Pierre VOGEL : lundi 29 juin 2026 (en présence des grands électeurs).
- Journée d'accueil des élus (AMF 72 / Département / Préfecture) : mardi 30 juin 2026.
- Temps d'échange sur les finances locales le 15 septembre 2026 à Yvré-l'Évêque (par le Sénateur Jean-Pierre VOGEL)

✓ Information actée au procès-verbal – Pas de vote.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Patrick SETTIER, Maire, déclare la séance levée.

Heure de clôture : 22H45

Le Maire
Patrick SETTIER



La secrétaire de séance
Dominique PORCHERON



